

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 9 décembre 2019

**SPECTACLE MERRY CHRIST'MANTES 2019 - CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION START 2 STEP**

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour la quatrième année, la Ville de Mantes-la-Jolie souhaite organiser l'événement festif et culturel « Merry Christ'Mantes » dans le contexte de fin d'année et de ses festivités. En 2018, la manifestation avait rassemblé environ sept-cent-cinquante (750) personnes.

En 2019, cet événement se tiendra le 21 décembre de 16 heures à 20 heures dans le Hall V, situé au Parc des Expositions de Mantes-la-Jolie. Le spectacle prendra la forme d'un rassemblement de danse Hip Hop, mêlant chorégraphies des jeunes élèves des écoles de danse du bassin mantais et concours ou « battle » entre adolescents.

Les objectifs du projet visent à :

- organiser un événement culturel dont le rayonnement s'étend au-delà de la Ville,
- favoriser le développement de la danse et de la musique sur le territoire,
- faciliter l'expression artistique et culturelle de l'ensemble des habitants,
- favoriser l'accès à la culture des jeunes.

Pour remplir ces objectifs, la Ville souhaite s'associer le savoir-faire et l'expérience de l'Association Start 2 Step et définir les modalités suivantes de mise en œuvre de l'événement dans une convention de partenariat.

La Ville s'engage à fournir un appui logistique à la manifestation, à proposer des supports et des outils de communication, et à mettre à disposition le Hall V pour la durée de la manifestation.

En contrepartie des recettes générées par la manifestation, l'Association Start 2 Step s'engage à assurer la programmation culturelle et la mise en œuvre opérationnelle de la manifestation, et notamment à :

- proposer un spectacle dynamique et divertissant,
- assurer la coordination des participants : présentateurs, disc-jockey, juges et compétiteurs du « battle », groupes de danses d'enfants et d'adolescents...,
- prendre en charge financièrement les cachets artistiques, la restauration des artistes, leurs frais de transport et d'hébergement,
- prendre en charge les différents lots de récompense du battle,
- prendre en charge financièrement le photographe et le technicien lumière,
- fournir une équipe de bénévoles pour garantir la qualité d'accueil du public, la prise en charge des enfants en coulisses et sur scène,
- mettre en place la billetterie et le stand de restauration buvette.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat entre la Ville et l'Association Start 2 Step pour l'organisation de l'événement « Merry Christ'Mantes », qui aura lieu le 21 décembre 2019.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le souhait de la Ville de favoriser l'expression culturelle et artistique de l'ensemble de ses habitants et de faciliter l'accès des jeunes et de leurs familles à la culture,

Considérant le souhait de la Ville de renforcer son attractivité via l'organisation d'un événement attractif et rayonnant tel que Merry Christ'Mantes,

Considérant le savoir-faire et l'expérience de l'Association Start 2 Step,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville et l'Association Start 2 Step pour l'organisation de l'évènement « Merry Christ'Mantes 2019 ».

Le Maire

Raphaël COGNET